



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 18 décembre 2024 DELIBERATION

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick NAVARRO

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 26
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, Stéphane LARTIGUE, Adjointes,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, Mme Françoise STIOPHANE, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Dominique QUEHEILLE donne pouvoir à Mme Marie SAYERSE
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Stéphane LARTIGUE
- Mme Sabine SALLE donne pouvoir à Mme Chantal LECOMTE
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY
- M. Jean-Paul PORTESSÉNY donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO
- M. Clément SERVAT donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE

22 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - NOMINATIONS SUR POSTES VACANTS AU TABLEAU DES EFFECTIFS

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES :

Service Cadre de Vie :

Nomination à temps complet d'un adjoint technique territorial sur un poste vacant au tableau des effectifs - emploi permanent d'Agent chauffeur d'engins de chantiers pour assurer les missions suivantes :

- Constaté, appliquer l'entretien de la voirie communale,
- Conduite de balayeuses voirie,
- Mettre en œuvre les interventions d'engins de chantier lors de travaux en régie avec des services transverses,
- Constaté et alerter de l'état de la propreté des espaces publics et sensibiliser, informer les usagers.

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

La rémunération sera fixée dans l'acte d'engagement par le Maire ou son représentant en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriaux.

La rémunération afférente à cet indice suivra l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale.

En outre, la rémunération comprendrait, les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant.

La modification du tableau des emplois prend effet au **12 décembre 2024**.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Oui cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** la nomination d'un adjoint technique territorial à temps complet au service Cadre de vie sur un poste vacant au tableau des effectifs à compter du **12 décembre 2024**.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES :

Service Communication :

Nomination à temps complet d'un adjoint administratif territorial sur un poste vacant au tableau des effectifs - emploi permanent d'assistante du service communication et relations publiques pour assurer les missions suivantes :

- Animer les pages des réseaux sociaux de la commune
- Assurer une veille médiatique
- Apporter une aide à l'élaboration de dossiers
- Instruire les demandes issues du dossier manifestations
- Organiser des cérémonies et évènements
- Gérer le budget sous le contrôle du DGS
- Tenir à jour les fichiers de la mairie

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

La rémunération sera fixée dans l'acte d'engagement par le Maire ou son représentant en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des Adjointes administratifs territoriaux.

La rémunération afférente à cet indice suivra l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale.

En outre, la rémunération comprendrait, les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant.

La modification du tableau des emplois prend effet au **5 décembre 2024**.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

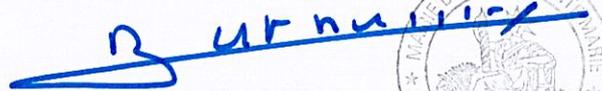
Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** la nomination d'un adjoint administratif territorial à temps complet au service Communication sur un poste vacant au tableau des effectifs à compter du **5 décembre 2024.**

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 18 décembre 2024.
Suivent les signatures.-

Le Maire,





Bernard UTHURRY

AFFICHÉ LE 23/12/2024

